

Communauté de Communes

Prestataire

Siège :

Maison des Services Publics Intercommunale
31 rue de Vire
AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tél : 02.31.77.57.48

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Antenne Villers-Bocage
18 Rue Emile Samson – BP2
14310 VILLERS BOCAGE
Tél : 02.31.77.57.48
Email : spanc@pbi14.fr

22 rue des Grèves
50307
AVRANCHES
Cedex
Tél : 02 33 79 46 79
Email : eau@stgs.fr

EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO₅
FICHE DÉCLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC - est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** (**obligatoire**)
- **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

VOLET 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

■ Nature de la demande

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

■ Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : Email :

■ Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur)

Examen préalable de la conception

Page 1

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

VOLET 2 CARACTERISTIQUES DU PROJET

• Mise en place de l'installation

Concepteur du projet (bureau d'études, etc.)

Installateur (entreprise ou particulier) - si connu

Nom

Nom

Adresse.....

Adresse.....

Téléphone

■ Caractéristiques de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

oui non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

oui non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle :

Type de résidence principale secondaire location autre (préciser :

Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-elle ? :

(en cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas **particulier** : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ?EH

N. B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.) :

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ?EH

■ Mode d'alimentation en eau potable

Adduction publique

Alimentation privée, merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? oui non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré ? oui non

N. B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? oui non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? oui non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? oui non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

■ Collecte des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? oui non

N. B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

■ Caractéristique du terrain

Existence d'une étude de sol spécifique ? oui non

N. B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale du terrain :m²

Surface disponible pour l'installation : m²

Pente existante : < 5% de 5 à 10% >10%

Terrain inondable : oui non ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :

oui non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : oui non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

• Caractéristiques de l'installation projetée	Partie réservée à l'agent du SPANC
<p>⚠ IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle. <u>Installations avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué</u></p> <p><u>Prétraitement et / ou traitement primaire</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Bac à graisses : <input type="checkbox"/> 200 litres (eaux de cuisine) <input type="checkbox"/> 500 litres (toutes eaux ménagères) <input type="checkbox"/> Autre volume : litres</p> <p><i>N. B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux : Volume :m³</p> <p><i>N. B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur</i></p> <p><input type="checkbox"/> Pré filtre (décolloïdeur) : Volume : m³</p> <p>Est-il intégré à la fosse ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ne sais pas</p> <p><input type="checkbox"/> Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :</p> <p><input type="checkbox"/> Toilettes sèches :</p> <p><i>Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.</i></p> <p>Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :</p>	<p>Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Le volume du bac à graisses est-il adapté ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Le volume de la fosse est-il adapté ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Le volume du préfiltre est-il adapté ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Dispositif réglementaire ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>

<p>Traitement secondaire :</p> <p>Épandage par le sol en place</p> <p><input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage</p> <p>Longueur = ml soit tranchée(s) x m</p> <p>Profondeur = m Largeur = m</p> <p><input type="checkbox"/> Lit d'épandage</p> <p>Surface = m² soit m x m</p> <p>Profondeur = m</p>	<p>Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Épandage par un massif reconstitué</p> <p><input type="checkbox"/> Lit filtrant vertical non drainé (renseigner les caractéristiques ci-dessous)</p> <p><input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux horizontal (renseigner les caractéristiques ci-dessous)</p> <p><input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé (renseigner les caractéristiques ci-dessous)</p> <p>Longueur = m Largeur = m</p> <p>Surface = m² Profondeur = m</p> <p><input type="checkbox"/> Terre d'infiltration</p> <p>Hauteur = m</p> <p>Longueur à la base = m Longueur au sommet = m</p> <p>Largeur à la base = m Largeur au sommet = m</p> <p><input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe</p> <p>Fournisseur :</p> <p>Surface de filtration = m²</p>	<p>Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Installation avec d'autres dispositifs de traitement :</p> <p>FILIERE AGREEE</p>	<p>Filière réglementaire ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :</p> <p>Modèle :</p> <p>Numéro d'agrément :</p> <p>Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) :EH</p>	<p>Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Dispositifs annexes éventuels</p> <p><input type="checkbox"/> Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)</p> <p>Volume de la bûchée :L</p> <p><input type="checkbox"/> Pompe ou système de relevage</p> <p>Volume du poste : L</p> <p>Usage : <input type="checkbox"/> Eaux brutes <input type="checkbox"/> Eaux prétraitées <input type="checkbox"/> Eaux traitées</p>	<p>Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Modalités d'évacuation des eaux traitées*</p> <p><i>*se référer au règlement du SP ANC</i></p> <p><input type="checkbox"/> Par infiltration dans le sol en place</p> <p><input type="checkbox"/> Via le dispositif de traitement par épandage</p> <p><input type="checkbox"/> Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)</p> <p>Longueur = ml soit tranchée(s) x m</p> <p>Profondeur = m</p> <p><input type="checkbox"/> Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)</p> <p>Surface = m² soit m x m</p> <p>Profondeur = m</p> <p><input type="checkbox"/> Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière)</p> <p><small>N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)</small></p> <p><input type="checkbox"/> Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :</p> <p>Propriétaire/gestionnaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :</p> <p>Propriétaire/gestionnaire :</p> <p>Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.</p> <p><input type="checkbox"/> Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)</p>	<p>Cas de rejet par infiltration :</p> <p>Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Cas de rejet en milieu superficiel :</p> <p>Aucune autre solution n'est envisageable ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Cas de rejet dans un puits :</p> <p>Le rejet est-il autorisé ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A informer la société STGS (prestataire du SPANC) 10 jours avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- A s'acquitter des redevances prévues dans le règlement de service du SPANC, à savoir la redevance relative au contrôle de conception et la redevance relative au contrôle d'exécution des travaux (le montant de ces redevances est fixé par délibération prise par le conseil communautaire).

Montants des redevances :

Contrôle de la conception / implantation : 71 €

Contrôle de la bonne exécution des travaux : 123 €

Fait à :, le Signature

Remarques complémentaires	
■ du propriétaire	■ du contrôleur
	Date :
	Nom du contrôleur :

VOLET 3 CONCLUSION DU SPANC SUR LE PROJET D'INSTALLATION

Projet conforme à la réglementation en vigueur

Projet non conforme à la réglementation en vigueur

Modifications à réaliser / Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Nom et prénom du représentant de l'autorité compétente : Gérard LEGUAY

Qualité : Président de la Communauté de communes

Signature :